



Exigences locataires.

Par **Hanae 510**, le **23/02/2024** à **08:39**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements vis-à-vis de mes locataires.

Lorsque j'ai loué mon appartement, je leur ai prévenus que les menuiseries étaient correctes, bien que usées, et qu'elles sont en double vitrage/bois. Et que je ferais des travaux dans les années qui suivent.

Courant 2021 j'ai changé tous les volets par des volets aluminium et installer un store électrique pour la baie vitrée.

Suite à un imprévu en 2023, je n'ai pas pus faire de travaux et souhaite continuer à économiser pour faire les menuiseries.

Cependant, mes locataires exigent que je fasse les travaux de menuiserie cette année, pour printemps 2024.

Peuvent-ils m'obliger à les faire?(sachant que je n'ai pas les fonds pour l'instant, mais que je compte les faire d'ici deux ans?)

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **23/02/2024** à **08:45**

bonjour,

tant que votre logement respecte les conditions du logement décent, vos locataires ne peuvent pas vous obliger à faire des travaux.

voir ces liens :

[logement décent](#)

[obligations bailleur](#)

[obligations du locataire](#)

si cela ne leur convient pas, vos locataires peuvent chercher un autre logement.

salutations

Par **Hanae 510**, le **23/02/2024** à **08:58**

Je vous remercie pour votre réponse !